## Communiqué de presse

Depuis quelques semaines, des comités publient des annonces dans lesquelles ils prennent position contre le projet d'article constitutionnel sur l'égalité des droits entre hommes et femmes. Ils agitent le spectre du nivellement et citent abondamment les rapports de la Commission fédérale pour les questions féminines, afin de susciter ou de confirmer des préjugés à l'égard de l'égalité des droits.

La commission proteste énergiquement contre la manière abusive dont ces comités se servent de ses travaux. Pour elle, l'égalité c'est la possibilité pour les femmes et pour les hommes d'assumer toutes les tâches familiales, professionnelles ou publiques, sans que la société décide de ce que les femmes en tant que femmes et les hommes en tant que tels peuvent ou ne doivent pas faire.

La commission constate que ces comités manipulent impudemment les citations en les isolant de leur contexte, afin de les faire apparaître comme autant de preuves d'une volonté de nivellement égalitaire. Aucun rapport de la commission, ni aucune de ses prises de position ne permettent de conclure qu'elle demande l'imposition d'un seul modèle d'émancipation. Ce que la commission affirme, c'est que l'inégalité de traitement, démontrée par les données qu'elle a réunies, ne pourra être supprimée que par une volonté unanime de la société. De plus, et contrairement aus intentions dont on la suspecte dans les annonces incriminées, la commission estime que la suppression des inégalités doit être obtenue par les voies de l'Etat de droit et dans le cadre de la politique générale, c'est-àdire avec la possibilité de participation de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de notre pays. Ce que la commission, dont les membres (représentant les partenaires sociaux, la science et les organisations féminines) reflètent l'éventail des partis gouvernementaux, des langues et des confessions, présente au Conseil fédéral et à l'opinion publique, ce sont des constatations et des conclusions, des informations et des

possibilités de solution. C'est sa tâche propre, son mandat consistant notamment à proposer au Conseil fédéral des mesures destinées à améliorer la situation de la femme en Suisse, ce qui de toute évidence n'est possible qu'en modifiant la situation actuelle.

COMMISSION FEDERALE POUR LES QUESTIONS FEMININES

Renseignements: Elisabeth Veya, 61 92 76